



Désistement d'instance et d'action

Par **Graphemes de Limprey**, le **05/03/2018 à 09:16**

Bonjour,

J'ai proposé un désistement d'instance.

La partie adverse prévoit de me donner acte d'un désistement d'action.

Le tribunal devrait juger en ce sens.

Mon avocat n'avait pas prévu de répondre.

Est-il possible de refuser cet acte ?

Que mon avocat donne d'autres conclusions.

Depuis que la partie adverse a fait de ses conclusions (en septembre), il s'est passé d'autres préjudices imprévisibles.

Je souhaite que sur un dossier complété.

Merci